

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 3 mars 2026

## Délibération du Conseil Municipal du 23 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 février 2026

Ordre du jour complémentaire : 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Léo MOLINIE (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

### 2026-08 Délibération relative au vote du budget 2026

Rapporteur : Diogène BATALLA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation faite par Diogène BATALLA relative au budget primitif 2025 qui a détaillé les sommes inscrites aux différents chapitres, en section d'investissement et de fonctionnement et qui aboutit à l'équilibre budgétaire présenté dans le tableau ci-après :

	<i>fonctionnement</i>	<i>investissement</i>
Dépenses	2 559 110,95 €	2 192 795,40 €
Recettes	2 559 110,95 €	2 192 795,40 €

Il est possible d'effectuer des virements de crédits entre chapitre en fonctionnement, à l'exception du chapitre 012, pour lequel une décision modificative est impérative en cas de virements de crédits nécessaire. Il est proposé de plafonner ces virements de crédits au maximum, soit à 7,5 % du montant du BP initial en fonctionnement.

Il est également possible d'effectuer des virements de crédits entre opérations en investissement. Il est proposé de plafonner ces virements de crédits au maximum, soit à 7,5 % du montant du BP initial en investissement.

Etienne DUVAL s'abstient pour la même raison que la précédente délibération.

*Pour rappel, il déplore l'absence de débat et de commission finances.*

*Diogène BATALLA explique qu'une commission finances a eu lieu une heure auparavant.*

*Etienne DUVAL s'étonne de ne pas avoir reçu de convocation.*

*Diogène BATALLA rappelle que cette commission finances s'est tenue dans le cadre de la commission générale*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention Etienne DUVAL) :**

- **DE VOTER** le budget 2026 de la commune tel que présenté, avec l'équilibre financier proposé ci-dessus ;
- **DE FIXER** le montant maximum de virements de crédits en fonctionnement entre chapitres à 7,5%, hors chapitre 012 ;
- **DE FIXER** le montant maximum de virements de crédits en investissement entre opérations à 7,5%.

Le Maire  
Diogène BATALLA

The image shows a blue ink signature of Diogène BATALLA. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE SEURIAUX-SUR-LOIRE" and "1977".

La secrétaire de séance  
Chani PETIT

The image shows a black ink signature of Chani PETIT. The signature is written in a cursive style.